



| | |
|--|---|
|  |  |
| Délégation n°7 | Conseil Municipal du Lundi 08 février 2021 |
| Finances | Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires |
| <p>Le Lundi Huit Février deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe FAIT.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <p>Date de convocation : 01/02/2021</p> <p>Membres présents : 30 puis 31 (Arrivée de Madame Catherine SIBLISKI à 18 h 05)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 10/02/2021</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Catherine SIBLISKI (arrivée à 18 h 05) à Monsieur Gérard ANDRE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p> <p>Objet : Autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2021 – Budget Principal</p> <p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint.</p> <p>Synthèse de la délibération : Autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2021 – Budget Principal</p> | |

Vu l'article 7 modifié de la loi 82.213 du 2 mars 1982 permettant au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal et jusqu'à adoption du budget, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, les crédits correspondants étant inscrits au budget lors de son adoption et ce, dans la limite d'un quart des crédits ouverts l'année précédente,

Vu la délibération n°8 en date du 14 décembre 2020 portant autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2021 du Budget Principal

Considérant :

- l'intérêt d'acquérir une sculpture destinée à enrichir le patrimoine culturel de la Ville d'Etaples-sur-Mer et d'organiser des expositions dans l'espace public,
- La nécessité d'acquérir des isoires pour les prochaines élections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement suivante et à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2021.

| COMPTE BUDGETAIRE | | LIBELLE | MONTANT |
|-------------------|-----|------------------------------------|--------------------|
| 2161 | 020 | Oeuvres et objets d'art | 25 000,00 € |
| 2188 | 020 | Autres Immobilisations Corporelles | 5 928,00 € |
| | | | <hr/> |
| TOTAL | | | 30 928,00 € |

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 2 abstentions.

Vu pour être affiché le 10 Février 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.